



Transformation d'un local

Par **elisamamine**, le **09/12/2014** à **09:34**

a-t-on le droit de transformer et donc de supprimer) un logement (précédemment de concierge) en celliers au bénéfice de copropriétaires ? sur Bordeaux

Par **pieton78**, le **14/12/2014** à **15:44**

Votre question contient la réponse! c'est non. Il y a plein de conditions à remplir, déjà pour supprimer la concierge, puis son logement, puis qu'en advient-il, s'il est au bénéfice de certains copropriétaires: à quel titre et quelles conditions? loyer, achat en toute propriété etc C'est l'A-G qui décide.